

## Séance publique du 19 septembre 2005

### Délibération n° 2005-2887

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3° - Meyzieu

objet : **Projet modes doux LEA - Opération n° 917 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction des grands projets

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a voté, par une délibération en date du 7 mars 2003, la mise en œuvre d'un réseau modes doux dans l'agglomération.

L'un des principaux axes est-ouest de ce schéma longe la nouvelle ligne de tramway LEA entre la Part-Dieu (Lyon 3°) et Meyzieu ZI.

Le Sytral va réaliser, d'ici 2006, une grande partie de cette piste cyclable en même temps que les travaux du tramway. Il intervient partout où le foncier est disponible. Cependant, il reste cinq coupures complètes plus ou moins faciles à contourner et cinq points durs (rétrécissement du passage à moins de 1,5 mètre de large).

En outre, afin de réaliser de vrais cheminements modes doux mixtes piétons et vélos dans les secteurs les plus fréquentés, il peut être intéressant d'élargir le passage à environ six mètres dans certains secteurs.

Le document joint au dossier présente tous les tronçons à aménager ainsi que le chiffrage de chaque intervention. A noter que 80 % du coût correspondent à des acquisitions foncières.

Un phasage est également proposé pour réaliser certains aménagements d'ici 2007 puis d'autres, moins urgents, entre 2008 et 2009.

Une première individualisation de crédit, en 2004, avait permis d'inscrire 1 000 000 € afin de réaliser des acquisitions foncières dont l'opportunité se présenterait, soit 400 000 € en 2004 et 600 000 € en 2005.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil de compléter cette autorisation de programme (AP) des montants suivants :

- phase 1 : 2006 : 800 000 €  
                  2007 : 1 215 000 €
- phase 2 : 2008 : 1 405 000 €
- phase 3 : 2009 : 1 080 000 €

représentant un total de 4 500 000 € et portant le montant total de l'AP à 5 500 000 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacement le 2 mai 2005 et d'une note d'information au bureau le 12 septembre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le financement complémentaire pour l'achat du foncier lié à la réalisation de la piste cyclable de LEA, par l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme concernant l'opération n° 917.

**2° - Cette opération**, inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 4 500 000 € se répartissant comme suit :

- 2006 : 800 000 €
- 2007 : 1 215 000 €
- 2008 : 1 405 000 €
- 2009 : 1 080 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,